Trois ans plus tard, en 771, cette autorisation, qui vraisemblablement n'avait été donnée que pour les deux capitales de Tch'ang-ngan et de Lo-yang, fut étendue à diverses localités du bassin du Yang-tseu. En effet [**Texte XI**], la sixième année *ta-li* (771), «les Ouigours demandèrent à établir des temples Ta-yun-kouang-ming dans les villes préfectorales de King, Yang, Hong et Yue» 回紇請於荊揚洪越等州置大雲光明寺[1]。 Les quatre localités précitées correspondent respectivement aux cités préfectorales de 荊州 King-tcheou dans le Hou-pei, de 揚州 Yang-tcheou dans le Kiang-sou, de 南昌 Nan-tch'ang dans le Kiang-si et de 紹興 Chao-hing dans le Tchö-kiang.

Ces faits sont éclairés par une citation du *T'ang houei yao*[2] que nous a heureusement conservée 胡三省 Hou San-sing,

ta-li (768), un décret impérial ordonna aux Ouigours et aux adeptes du manichéisme dans les préfectures de King, Yang, etc., de fonder tous des temples Ta-yun-kouang-ming (大歷三年敕回紇及荊揚等州奉末尼各建大雲光明寺). Ce texte, comme on le voit par nos textes XI et XII, confond manifestement l'édit de 768 et celui de 771.

(1) *Fo tsou t'ong ki*, chap. 41, fol. 82 r°. Ce texte est également donné au chap. 54, fol. 151 r°, avec une variante insignifiante, et une autre qui substitue aux «temples Ta-yun-kouang-ming» les mots 摩邪寺 *mo-sie-sseu*; ceci suppose soit une altération par chute de *ni* après *mo* (on aurait alors des «temples hérétiques de Mâni»), soit une faute de 摩 *mo* pour 魔 *mo* (ce qui donnerait des «temples hérétiques du démon»); la seconde correction est peut-être plus probable. Dans les deux passages, Tche-p'an termine le texte par ces mots : 其徒白衣白冠, «leurs adeptes ont des vêtements blancs et des coiffures blanches». Les peintures de Tourfan nous ont familiarisés avec ce costume des «élus» manichéens. Le nom de Ta-yun-kouang-ming signifie «Lumière des grands nuages»; nous ne savons pas pourquoi il fut choisi.

(2) A vrai dire, Hou San-sing donne à l'ouvrage qu'il cite le titre de *T'ang chou houei yao*, mais il n'y a pas trace d'un ouvrage portant ce titre exactement. Il doit s'agir du *T'ang houei yao*, en 100 chapitres, que 王溥 Wang P'ou acheva en 961. Wang P'ou, en réalité, menait jusqu'à la fin des T'ang deux œuvres antérieures du même titre, dont l'une allait jusqu'en 804, l'autre jusqu'en 852; les textes relatifs à 768 et 771 doivent donc être empruntés à la rédaction la plus ancienne, celle de 蘇冕 Sou Mien, qui date du début du IXe siècle; cf. Havret, *Stèle chrétienne*, p. 249, n. 6 (mais en lisant 961 au lieu